



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lors de la Commission Professionnelle Consultative du 23 mai 2016, les organisations syndicales CGT et FO ont réaffirmé leurs positions puis quitté la séance.

Elles ont déclaré : « *Dans un contexte de casse du Code du travail qui voit le gouvernement passer en force pour imposer sa loi El Khomri en utilisant l'article 49 ter, le ministère, à la demande du premier ministre, continue d'avancer de la même façon, à marche forcée pour imposer dès 2017 la destruction des diplômes d'État du Travail Social actuellement reconnus dans les conventions collectives et le statut de la Fonction Publique (Etat, Territoriale et Hospitalière).* »

Elles ont rappelé qu'elles « *refuseront de collaborer aux travaux et aux orientations en cours de la Commission Professionnelle Consultative du Travail Social et de l'Intervention Sociale, imposés au nom de l'abaissement du coût du travail dans le cadre de la réduction des dépenses publiques et de l'austérité budgétaire* ».

CGT et FO :

- continuent de revendiquer le maintien de l'ensemble des diplômes ou certificats d'État du travail social et les niveaux de diplômes correspondants.
- dénoncent le manque cruel de moyens humains en personnels diplômés, attesté dans l'ensemble des établissements et services des secteurs public et privé du travail social ;
- n'acceptent pas les glissements de fonctions et de tâches, la polyvalence et la flexibilité initiées déjà dans la révision des diplômes de 2002 à 2009 et poursuivies dans la feuille de route actuelle de la CPC, sans parler de la baisse en compétences des futurs professionnels de niveau V avec le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) ;
- s'interrogent sur l'intérêt réel du gouvernement quant aux besoins des populations et des personnes accompagnées.
- exigent **L'ABANDON DE CE PROJET.**

Alors que CGT et FO demandaient un rendez-vous avec la Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Handicapée et de la Lutte contre l'Exclusion, Madame Ségolène Neuville, le Directeur Général de la Cohésion Sociale a promis l'organisation d'une rencontre avec le ministère avant la date de la prochaine CPC du 21 juin 2016, grâce à la mobilisation d'une bonne centaine de salariés et agents du secteur.

Lors de cette mobilisation devant la Direction Générale de la Cohésion Sociale, les forces de l'ordre, impressionnantes par le nombre et les méthodes utilisées, démontrent la volonté des pouvoirs publics de « diaboliser » les mouvements de contestation et d'expression démocratique.

CGT et FO ne laisseront pas faire, dans un contexte où le gouvernement poursuit sa politique d'austérité. C'est le sens de l'annonce faite dans une lettre de cadrage de nouvelles mesures de coupes budgétaires à hauteur de 1,9 milliard d'euros de restrictions complémentaires pour cette année, et de 2 milliards de plus l'an prochain. Ceci, dans le but de tenir le cap des 50 milliards d'euros d'économies prévues sur 2015-2017.

Nous dénonçons ces nouvelles mesures qui impacteront aussi le secteur sanitaire, social et médico-social.

C'est pourquoi, CGT et FO invitent les salariés à se mettre en grève et à participer massivement à la manifestation nationale du 14 juin 2016 pour obtenir le **RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL** et satisfaction sur toutes les revendications. Elles appellent à renforcer la mobilisation pour le 21 juin, date de la prochaine CPC, en fonction de l'issue de la rencontre avec le ministère, **CONTRE LA DESTRUCTION DE NOS METIERS.**

Paris, le 25 mai 2016.

CGT SANTE ACTION SOCIALE Tél. 01 55 82 87 81 – Mel : sg@sante.cgt.fr

FNAS-FO Tél. 01 40 52 85 80 – Mel : lafnas@fnasfo.fr / **SPS FO** Tél. 01 44 01 06 00 – Mel : fo.sante-sociaux@fosps.com